

COMMUNE DE GOULT

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/4

Jeudi 30 avril 2026 à 18h30

1/ QUESTIONS DELIBEREES

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux du conseil municipal des 20 mars et 2 avril 2026
3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de la commune et du transport scolaire
4. Affectation des résultats 2025
5. Vote des taux des impositions directes
6. Subventions aux associations
7. Budget primitif de la commune 2026
8. Budget primitif du transport scolaire 2026
9. Attribution d'un logement T3 au Grand Verger
10. Attribution d'un local professionnel (ancien bureau de l'ADMR à l'étage)
11. Optimisation de la circulation dans le village
12. Informations diverses

1-Madame Françoise VIGNOLI a été désignée secrétaire de séance

2 -Mauricette CENCIARELLI fait remarquer l'absence des 3 voix obtenues par Monsieur LAUGIER lors de l'élection du Maire sur le compte-rendu. Elle a contacté Madame KROB à ce sujet qui lui a transmis le procès-verbal de l'élection du maire et sur lequel figurent les voix de Monsieur LAUGIER.

Les procès-verbaux des 20 mars et 2 avril ont été approuvés à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

DELIBERATION N° 2026/21

Objet : Compte Financier Unique 2025-Budget principal

Etaient présents : FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, LACAZE Matthieu, DAMATO Patricia, NAÏT Abdelkader, BOZON Grégory, RUIZ Nancy, SANCÉ Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

Etaient absents : Sophie MOLINAS pouvoir à Matthieu LACAZE, Anne-Laure LE BERRE pouvoir à Patricia DAMATO

Secrétaire de séance : Madame Françoise VIGNOLI

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 156 409,78€

Recettes : 1 766 469,43€

Excédent : 610 059,65€

Résultats antérieurs reportés : 300 000,00€

Résultats de clôture : 910 059,65€

Section d'investissement

Dépenses : 840 465,83€

Recettes : 883 116,82€

Excédent : 42 650,99€

Résultats antérieurs reportés : 989 225,92€

Résultats de clôture : 1 031 876,91€

Rappel - Reste à réaliser

Dépenses investissement : 755 104,99€

Recettes investissement : 212 862,61€

Après présentation du CFU 2025 du budget du budget principal, Madame le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve à l'**unanimité** le Compte Financier Unique 2025 du budget du principal
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

pour copie certifiée conforme

La Secrétaire de séance

Françoise VIGNOLI

Le Maire

Christine FLORENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

DELIBERATION N° 2026/22

Objet : Compte Financier Unique 2025-Budget Transport Scolaire

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Christine FLORENT, Maire.

Etaient présents : FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, LACAZE Matthieu, Patricia DAMATO, NAÏT Abdelkader, BOZON Grégory, Nancy RUIZ, SANCE Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

Etaient absents : Madame Sophie MOLINAS pouvoir à Monsieur Matthieu LACAZE

Madame Anne-Laure LE BERRE pouvoir à Madame Patricia DAMATO

Secrétaire de séance : Françoise VIGNOLI

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget du Transport Scolaire,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation du des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

Section d'exploitation

Dépenses : 11 429,05€

Recettes : 17 375,41€

Excédent : 5 946,36€

Résultats antérieurs reportés : 90 921,73€

Résultat de clôture : 96 868.09€

Section d'investissement

Dépenses : 0€

Recettes : 3 830,75€

Excédent : 3 830,75€

Résultats antérieurs reportés : 55 650,75€

Solde investissement : 59 481,50€

Après présentation du CFU 2025 du budget du budget principal, Madame le Maire propose à l'assemblée de passer au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité ,le Compte Financier Unique 2025 du budget du Transport Scolaire
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

pour copie certifiée conforme

La Secrétaire de séance

Françoise VIGNOLI

Le Maire

Christine FLORENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

DELIBERATION N° 2026/23

Objet : Affectation des résultats 2025.

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Christine FLORENT, Maire.

Etaient présents : FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, LACAZE Matthieu, Patricia DAMATO, NAÏT Abdelkader, BOZON Grégory, Nancy RUIZ, SANCE Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

Etaient absents : Madame Sophie MOLINAS pouvoir à Monsieur Matthieu LACAZE

Madame Anne-Laure LE BERRE pouvoir à Madame Patricia DAMATO

Secrétaire de séance : Françoise VIGNOLI

Madame le Maire rappelle au Conseil que les instructions comptables M57, M43 et M4 prévoient l'affectation des résultats d'exploitation après le vote des comptes financiers uniques 2025. Afin d'accroître la capacité d'autofinancement de la commune, Madame le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement du budget principal 2025 en fonctionnement, et l'autre partie en investissement de ce budget, et de réaffecter en même section les excédents des budgets annexes 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables M57, et M4,

Vu sa délibération n° 2026/21 approuvant le compte financier unique de la commune,

Vu sa délibération n° 2026/22 approuvant le compte financier de la régie Transport Scolaire,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1/ D'affecter le résultat 2025 de la section de fonctionnement du budget de la commune s'élevant à 910 059.65€, de la manière suivante : montant de 450 000€ en section de fonctionnement au compte 002 et montant de 460 059.65€ en section d'investissement au compte 1068

2/ D'affecter le résultat 2025 de la section d'investissement du budget de la commune d'un montant de 989 225,92€ au compte 001 en section d'investissement du budget 2026.

2/ D'affecter le résultat 2025 de la section de fonctionnement de la régie Transport Scolaire, d'un montant de 96 868,09€ en section de fonctionnement au compte 002 et l'excédent d'investissement d'un montant de 59 481,50€ au compte 001 en section d'investissement du budget 2026.

3/ de réaliser ces écritures dans le cadre des budgets primitifs 2026 de la commune et de la régie du transport scolaire.

Pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance

Le Maire

Françoise VIGNOLI

Christine FLORENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 avril 2026

DELIBERATION N° 2026/23B

Objet : Impositions directes

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Christine FLORENT, Maire.

Etaient présents : FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, LACAZE Matthieu, Patricia DAMATO, NAÏT Abdelkader, BOZON Grégory, Nancy RUIZ, SANCE Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

Etaient absents : Madame Sophie MOLINAS pouvoir à Monsieur Matthieu LACAZE

Madame Anne-Laure LE BERRE pouvoir à Madame Patricia DAMATO

Secrétaire de séance : Françoise VIGNOLI

Madame le Maire propose de baisser le taux d'imposition de la taxe foncière pour le bâti et non bâti.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2026,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention (M. Éric LAUGIER)

DECIDE

De fixer comme suit les taux d'imposition directe locale pour l'année 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,13% au lieu de 31,13%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24% au lieu de 26%
- Taxe habitation sur les résidences secondaires : 10,80%
- Majoration du taux de la Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires : 60%

pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance

Françoise VIGNOLI

Le Maire

Christine FLORENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/24

Objet : Subvention aux associations

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Christine FLORENT, Maire.

Etaient présents : FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, LACAZE Matthieu, Patricia DAMATO, NAÏT Abdelkader, BOZON Grégory, Nancy RUIZ, SANCE Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

Etaient absents : Madame Sophie MOLINAS pouvoir à Monsieur Matthieu LACAZE
Madame Anne-Laure LE BERRE pouvoir à Madame Patricia DAMATO

Secrétaire de séance : Françoise VIGNOLI

Madame le Maire évoque les demandes de subventions présentées par les associations au titre de l'année 2026 et présente le tableau récapitulant les subventions qui pourraient être versées.

Mauricette CENCIARELLI demande pourquoi le collège de Coustellet n'a pas de subvention.

Matthieu LACAZE lui répond qu'ils n'ont jamais envoyé leur RIB malgré de nombreuses relances.

Mauricette CENCIARELLI demande également si le montant de la subvention pour l'association cercle généalogique Goult Bonnieux peut être portée à 150€. Demande validée.

Gilles ALLEMAND précise que pour l'instant l'Association de Football Avenir Goult Roussillon n'a pas de subvention car il souhaite rencontrer le président. En effet, il précise que le stade de Goult est entretenu toute l'année et qu'aucune rencontre sportive de ce club s'effectue à Goult.

Éric LAUGIER relate les manifestations sportives de son club Luberon Terre de Raid qui ont eu lieu sur Goult et notamment les très belles performances lors des derniers raids et la participation aux prochains championnats du Monde. Il est décidé d'augmenter cette subvention et de la porter de 1 000€ à 1 250€.

Concernant la subvention de €2000 proposée pour l'association des chasseurs de Goult, Christine FLORENT argumente l'octroi de cette subvention par le fait que la société de chasse souhaite promouvoir une chasse de gestion pour maintenir la petite faune, les chasseurs souhaitent aménager le territoire en semant du blé d'orge, du sain foin et créer des abreuvoirs pour pallier les mois les plus chauds.

Ces mesures ont un coût et c'est dans le cadre de cette chasse raisonnée que la commune a décidé de les aider.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention présentées par les associations,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Monsieur Éric LAUGIER qui est membre d'une de ces associations n'a pas pris part au vote.

DECIDE

1/ D'approuver l'octroi de subventions aux associations suivantes :

2/ D'inscrire une somme de 68 830€ au budget primitif 2026, chapitre 65, article 65748, dont un montant de 8 200€ pour pouvoir répondre favorablement à d'éventuelles futures demandes de subventions qui seront soumises au vote du Conseil.

ADMR	0,00
Anciens combattants de Goult	900,00
Aquilon	1 800,00
Cantine scolaire	25 000,00
Chœur Domitia	1 000,00
Club des Loisirs	14 000,00
Collège Coustellet	0,00
Coopérative scolaire	2 500,00
Cyclo tandem Vaucluse	0,00
DDEN Délégués départementaux de l'éducation nationale	80,00
Avenir Goult Roussillon (football)	0,00
Festival Quatuors à cordes	1 000,00
HAPA (hébergement pour personnes handicapées)	800,00
Judo	700,00
La Ronde Goultoise	1 250,00
Luberon terre de raid	1 250,00
Marché de Coustellet	100,00
Motoclub	3 000,00
Personnel Communal	1 200,00
Regain (association accompagnement soins palliatifs)	500,00
Restos du cœur	1 000,00
Sapeurs pompiers	300,00
Souvenir Français	100,00
Syndicat des apiculteurs	1 000,00
Association cercle généalogique Goult Bonnieux	150,00
Association de chasse de Goult	2 000,00
Tennis club de Goult	1 000,00
Divers	8 200,00

pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance

Françoise VIGNOLI

Le Maire

Christine FLORENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

DELIBERATION N° 2026/25

Objet : Budget Primitif 2026 – Commune

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Christine FLORENT, Maire.

Etaient présents : FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, LACAZE Matthieu, Patricia DAMATO, NAÏT Abdelkader, BOZON Grégory, Nancy RUIZ, SANCE Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

Etaient absents : Madame Sophie MOLINAS pouvoir à Monsieur Matthieu LACAZE

Madame Anne-Laure LE BERRE pouvoir à Madame Patricia DAMATO

Secrétaire de séance : Françoise VIGNOLI

Madame le Maire présente au Conseil le budget primitif de la commune. La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de **2 182 520,26 €** et la section d'investissement à hauteur de 2 289 458,16€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M 57,

Vu sa délibération n° 2026/21 approuvant le compte financier unique 2025 de la commune,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1/ D'approuver la section de fonctionnement du budget primitif 2026 de la commune par chapitre, comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges générales	777 380,61 €	002	550 000,00 €
012 - Charges de personnel	639 000,00 €	013 - Atténuation de charges	15 000,00 €
014 - Atténuation de produits	50 000,00 €	70 - Recettes de gestion	79 330,00 €
65- Autres charges de gestion courante	209 980,00 €		
66 - Charges financières	5 500,00 €	73 - Impôts et taxes	1 308 063,00 €
67- Charges spécifiques	10 000,00 €	74 - Dotations	74 777,26,00
		75 - Autres produits	154 750,00 €
		76 - Produits Financiers	500,00 €

		77- Libéralités reçues	100,00 €
68 - Dotation aux provisions	3 500,00 €		
023 - Virement à l'investissement	487 159,65 €		
TOTAL	2 182 520,26 €	TOTAL	2 182 520,26 €

Chapitres 011 - 012 - 014 - 66 - 67 - 68 - 023 : à l'unanimité

Chapitre 65 : *voix pour Monsieur ROCHE et Monsieur LAUGIER* qui sont membres d'une des associations n'ont pas pris part au vote

Chapitres 002 - 013 - 70 - 73 - 74 - 75 : à l'unanimité

Chapitre 77 : à l'unanimité

Vote global de la section de fonctionnement : à l'unanimité sauf le chapitre 65

2/ D'approuver la section d'investissement du budget primitif 2026 de la commune par programme, comme suit

Opérations	RAR 2025	Inscription 2026	Budget 2026	Vote
133 – CIMETIÈRE				
<u>Dépenses</u>			5 950 €	Unanimité
212 - Aménagement	950€	5 000,00 €		
166 ÉGLISE SAINT-SÉBASTIEN				
<u>Dépenses</u>			14 339,20 €	Unanimité
Chapelle des hommes				
2158 – Autres Installations	4 339,20 €	10 000 €		
168 – TRAVAUX DE VOIRIE	157 057,76€	175 520,00€	332 577,76€	Unanimité
<u>Dépenses</u>				
2111 Terrains nus	8 000,00€		8000€	
2152 – Installation de voirie	1 49 057,76 €	170 000,00	319 057,76€	
2152-Aménagement Moto Cross				
2152-Equipement anti-feu pistes forestière				
2152-divers (réseaux eaux pluviales,aménagement rocher nord				
2156 – Matériel incendie		3 000,00€	3 000,00€	
2157 –Autres Mat, Outil,Voirie		2 520,00€	2 520,00€	

				Unanimité
172 – MATÉRIEL – MOBILIER	572,00€	24 000,00€	24 572,00 €	Unanimité
<u>Dépenses</u>				
2156 – extincteurs	0	3 000,00 €	3 000,00€	
2183 – Matériel informatique	0	3 000,00€	3 000,00€	
2184– Mobilier bureaux+ équipements	0	10 000,00€	10 000,00€	
2188 – Matériel technique et outillage divers	572,00€	8 000,00€	8 572,00€	
173 – AMÉNAGEMENT URBAIN				Unanimité
<u>Dépenses</u>	249 111,74€	138 882,73€	387 994,47€	
202 – Frais de PLU	6205,35	0 €	6 205,35€	
212 – Plantations	0	10 000,00 €	10 000,00€	
2135-Instal générales et agencement	2016,00€	0€	2 016,00€	
2138 – Grand Verger	140 243,59€	50 000,00 €	190 243,59€	
21538 – Installations Techniques	100 646,80€	20 000,00 €	120 646,80€	
2188 – Mobilier urbain	0	58 882,73 €	58 882,73€	

Opérations	RAR 2025	Inscription 2026	Budget 2026	Vote
183 BÂTIMENTS COMMUNAUX			506 296,00 €	Unanimité
<u>Dépenses</u>				
2131 –Bâtiments publics	0,00€	30 000,00 €	30 000,00€	
2135 – Install général-agencements	220 655,96€	253 470,04 €	474 126,00€	
2156- Extincteurs	0,00€	2 000,00 €	2 000,00€	
2188 – Autres matériels	0,00€	170,00 €	170,0€	

188-AMÉNAGEMENT PARKING LUMIERE	0,00€	15 000,00€	15 000,00€	Unanimité
189 – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00€	5 000€	5 000,00 €	Unanimité
191 – ACQUISITION TERRAINS				Unanimité
<u>Dépenses</u>				
211	122 418,33€	3 66 310,40 €	488 728,73€	
192- Le BEGUINAGE	0,00€	270 000,00€	270 000,00€	
193-CENTRE MARIE MAURON	0,00€	180 000,00€	1 80 000,00€	
OFI – OPÉRATIONS FINANCIÈRES				
<u>Dépenses</u>			59 000,00€	
1641 – Emprunts		31 800,00 €	31 800,00€	
165-dépôts et cautionnement		1 200,00€	1 200,00€	
41- opérations patrimoniales		26 000,00€	26 000,00€	Unanimité
<u>RECETTES INVESTISSEMENTS</u>				
153-Moulin de Jérusalem	20 000,00€	0,00€	20 000,00€	
166- Eglise St Sébastien	18 910,00€	0,00€	18 910,00€	
173-Aménagements urbains	173 952,61€	0,00€	1 73 952,61€	
Opérations financières			487 159,65€	
Dotations			1 031 876,91€	Unanimité
10222-FCTVA	0	170 999,34€	170 999,34€	
1068- EXCEDENT FONCTIONNEMENT		360 059,65€	360 059,65€	
165-Dépôts et cautionnement	0	500,00€	500 ,00€	
021 – Vir du Fonctionnement		485 059,65€	485 059,65€	
40-transfert entre section	0	2 100,00€	2 100,00€	
41-transfert dans une section	0	26 000,00€	26 000,00€	
TOTAL DÉPENSES	7 55 104,99€	1 534 353,17€	2 289 458,16€	
TOTAL RECETTES	212 862,61€	2 076 595,55€	2 289 458,16€	

Vote global de la section d'investissement : à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance

Françoise VIGNOLI

Le Maire

Christine FLORENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2025

DELIBERATION N° 2026/26

Objet : Budget Primitif 2026 - Transport Scolaire

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Christine FLORENT, Maire.

Etaient présents : FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, LACAZE Matthieu, Patricia DAMATO, NAÏT Abdelkader, BOZON Grégory, Nancy RUIZ, SANCE Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

Etaient absents : Madame Sophie MOLINAS pouvoir à Monsieur Matthieu LACAZE

Madame Anne-Laure LE BERRE pouvoir à Madame Patricia DAMATO

Secrétaire de séance : Françoise VIGNOLI

Madame le Maire présente au Conseil le budget primitif 2026 du transport scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M 4,

Vu sa délibération n° 2026/ approuvant le Compte Financier Unique du Transport Scolaire,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver le budget primitif 2025 de la régie des transports scolaires, comme suit :

EXPLOITATION	Budget 2026	INVESTISSEMENT	Budget 2026
DEPENSES		DEPENSES	
011 - Charges générales	12 900,00€		
012 - Charges de personnel	2 546,36€	21 - Immobilisations corporelles	151 803,23€
65 - Autres charges	100,00€	Equipements car	2 000,00€
68 Dotations aux Amortissements	3 400,00€		
023 - Virement à l'investissement			
	90 921,73€		

Pour copie certifiée conforme

TOTAL DEPENSES	109 868,09€	TOTAL DEPENSES	153 803.23€
RECETTES		RECETTES	
002 - Excédent 2025	96 868,09€	001 - Excédent 2025	59 481,50€
70 - Prestation de services		21 - Virement de la section de fonctionnement	90 921,73€
74 - Subvention d'exploitation	13 000,00€	040-28 opération d'ordre transfert entre sections	3 400,00€
TOTAL RECETTES	109 868,09€	TOTAL RECETTES	153 803,23€

Pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance

le Maire

Françoise VIGNOLI

Christine FLORENT

Matthieu LACAZE présente le budget du transport scolaire et interpelle le conseil municipal sur la nécessité d'investir dans un nouveau bus scolaire qui n'est utilisé que par environ 13 enfants le matin et 6 le soir. Il serait peut-être plus pertinent de mutualiser avec d'autres communes et de louer un bus lors des sorties scolaires.

Matthieu LACAZE présente également un comparatif entre la situation financière de Goult, y compris son endettement et sa capacité de remboursement, avec celle d'autres communes de la même strate (donc identiques à la nôtre) sises dans le département, la région et l'ensemble de la France. Par ailleurs, il informe que la commune dispose d'une trésorerie assez conséquente dont une partie serait éligible à des placements en comptes à terme afin de produire des intérêts. Conformément aux règles de la DGFIP, la partie éligible correspond aux produits des ventes d'actifs que la commune a pu réaliser dans le passé (vente de terrains ou de logements).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/27

Objet : Attribution d'un logement communal au Grand Verger

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Christine FLORENT, Maire.

Etaient présents : FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, LACAZE Matthieu, Patricia DAMATO, NAÏT Abdelkader, BOZON Grégory, Nancy RUIZ, SANCE Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

Etaient absents : Madame Sophie MOLINAS pouvoir à Monsieur Matthieu LACAZE

Madame Anne-Laure LE BERRE pouvoir à Madame Patricia DAMATO

Secrétaire de séance : Françoise VIGNOLI

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un logement T3 au Grand Verger est vacant et présente la candidature d'un jeune intéressé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1/ D'attribuer le logement T3 du Grand Verger à Monsieur BAUDRIER ENZO à compter du 1^{er} mai 2026

2/ De fixer le montant mensuel du loyer à 517€, la provision mensuelle pour charge comprenant les parties communes et les ordures ménagères à 40€ et la caution à un mois de loyer soit 517€.

3/ D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de location

pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance

Françoise VIGNOLI

Le Maire

Christine FLORENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/28

Objet : Attribution d'un local professionnel

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Christine FLORENT, Maire.

Etaient présents : FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, LACAZE Matthieu, Patricia DAMATO, NAÏT Abdelkader, BOZON Grégory, Nancy RUIZ, SANCE Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

Etaient absents : Madame Sophie MOLINAS pouvoir à Monsieur Matthieu LACAZE

Madame Anne-Laure LE BERRE pouvoir à Madame Patricia DAMATO

Secrétaire de séance : Françoise VIGNOLI

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un local professionnel situé 163 rue de la république est libre et présente la candidature d'une personne intéressée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ouï l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1/ D'attribuer le local professionnel situé 163 rue de la république à Monsieur PARADISI GÉRALD à compter du 1^{er} mai 2026

2/ De fixer le montant mensuel du loyer à 200€, la provision mensuelle pour charge comprenant l'eau, l'électricité et les ordures ménagères à 35€ et la caution à un mois de loyer soit 200€.

3/ D'autoriser Madame le Maire à signer le bail

pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance

Françoise VIGNOLI

Le Maire

Christine FLORENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/29

Objet : Optimisation de la circulation dans le village en vue de la saison estivale.

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Christine FLORENT, Maire.

Etaient présents : FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, LACAZE Matthieu, Patricia DAMATO, NAÏT Abdelkader, BOZON Grégory, Nancy RUIZ, SANCE Pierrick, LAUGIER Éric, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

Etaient absents : Madame Sophie MOLINAS pouvoir à Monsieur Matthieu LACAZE

Madame Anne-Laure LE BERRE pouvoir à Madame Patricia DAMATO

Secrétaire de séance : Françoise VIGNOLI

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la sécurité et de la fluidité de la circulation au centre et haut du village, il convient d'optimiser la circulation.

Aussi, elle propose suite à une concertation avec les, résidents, les commerçants et les services municipaux d'instaurer un sens unique rue de la république, d'équiper les véhicules des riverains d'un macaron autorisant leur stationnement.

Elle présente aux membres du Conseil le nouveau plan de circulation proposé ainsi qu'un modèle du macaron que les riverains seraient invités à apposer sur le pare-brise de leur voiture.

Elle prévoit la mise en place de panneaux et marquage au sol conforme au code de la route et de limiter l'accès aux véhicules autorisés (riverains, service d'urgences et PMR).

Les livraisons seront autorisées jusqu'à 10 heures.

Elle rappelle que toute personne n'étant pas concernée par cette mesure devra garer son véhicule sur les parkings municipaux.

Un arrêté municipal règlementant ces mesures sera pris et affiché

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ouï l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les propositions de Madame le Maire dans le cadre de la sécurité et la fluidité de la circulation au centre et haut du village.

pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance

Le Maire

INFORMATIONS DIVERSES :

Il est distribué à la fin de la séance un document d'information sur le stationnement et la zone bleue. En effet, suite à de nombreuses constatations d'abus, ces documents seront dans un premier temps apposé sur les véhicules pour rappel puis à compter d'une date à définir, ces véhicules seront verbalisés.

La signalétique va être renforcée.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'installation des caméras est terminée et qu'il faut finaliser les conventions et prendre un arrêté de mise en service et d'information à la population.

Le parking du boulodrome va être interdit aux camping-cars au moyen d'un portique limitant l'accès en hauteur car ils utilisent les toilettes publiques pour y déverser leurs eaux usées et laissent les locaux sales.

Abdelkader NAIT demande s'il ne serait pas préférable de privilégier des panneaux plutôt qu'un portique.

Une réflexion est en cours.

Gilles ALLEMAND informe le conseil que la barrière située en haut de la rue des écoles va être changée car elle n'est plus fonctionnelle.

Mauricette CENCIARELLI demande où en est le projet sur les déchets verts. Une réflexion est menée avec le SIRTOM.

La séance est levée à 19h41